

## SOMMAIRE

- 1 Région de Bruxelles-Capitale  
Mieux gérer les étangs urbains
- 2 Publications
- 3 Pays-Bas  
Qu'est-ce que l'Overschelde?
- 4 Région Wallonne  
À propos des contrats de rivière (1)
- 5 France  
Un Schéma d'Aménagement pour assurer un devenir durable aux canaux du Nord - Pas-de-Calais
- 6 Flandre  
Le plan directeur du tourisme et des loisirs nautiques
- 7 Bassin de l'Escaut  
Un pas pour impliquer les acteurs concernés dans la gestion de l'Escaut
- 8 Escaut sans Frontières  
Activités

### Rédaction et traductions:

Dolores Baita, Christine Braet, Gert De Smedt, Olivier Goubault, Lieve Grauls, Marie-Hélène Steurs, Martine Wauters

### Mise en page:

Els Vanhaeght - Angélique Corthals

### Imprimerie:

Druk in de Weer 'Escaut sans Frontières Info' est imprimé sur du papier recyclé avec un encre à base végétale.

## Secrétariat

a.s.b.l. Escaut sans Frontières - Grenzeloze Schelde v.z.w.  
2bis, quai des Péniches, B-1000 Bruxelles  
Tel.: +32 2 201 08 08  
Fax: +32 2 203 07 09  
email: info@gs-esf.be

Escaut sans Frontières Info a été publié avec le soutien e.a. de la Région Wallonne (DGRNE), la Région de Bruxelles-Capitale, la Région Flamande (AWZ et AMINAL) et de l'Union Européenne (DG Environnement).

(La Commission Européenne ne peut dans aucun cas être rendue responsable du contenu de cette publication ou de son utilisation.)

## Région de Bruxelles-Capitale

### Mieux gérer les étangs urbains

La Région de Bruxelles-Capitale abrite plus de 60 étangs couvrant au total 113 hectares. Ils jouent traditionnellement un rôle paysager, récréatif et social. Mais la prise en compte de leurs fonctions écologiques et hydrauliques devrait s'accroître dans l'avenir.

#### Un peu d'histoire

De nombreux étangs ont été creusés dans des zones rurales ou forestières au Moyen-Age, le long des divers cours d'eau existants, afin 'd'assainir' des zones marécageuses, de créer des retenues d'eau pour l'alimentation des moulins et pour une production piscicole extensive. Cet agro-écosystème développé principalement par les abbayes perdura pendant plusieurs siècles. Un entretien régulier, consistant en des assècs fréquents permettant la

- minéralisation des vases et/ou leur
- enlèvement manuel était rendu possible par la disponibilité en main d'oeuvre.
- Ce système s'écroule à la révolution industrielle. Les étangs seront en grande partie comblés. Les étangs restants seront pour la plupart repris et aménagés dans les parcs paysagers - le plus souvent dits 'à l'anglaise' développés au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle, et englobés progressivement en zone urbaine.



Aux étangs du Rouge-Cloître, l'accent est plutôt mis sur les aspects écologiques et paysagers.



L'abaissement du niveau des étangs permet de créer des vasières propices aux oiseaux limniques (étang du Neerpede).

## D'une gestion 'paysagère'...

La gestion traditionnelle des étangs bruxellois relève en majeure partie de considérations esthétiques, récréatives et paysagères: le niveau d'eau est gardé constamment haut de manière à provoquer un effet miroir; les berges sont renforcées par des tunages en bois exotiques; berges et rives sont engazonnées et/ou pourvues d'espèces arborescentes ornementales - peu adaptées aux bords d'eau; la faune piscicole et les canards surabondants et largement nourris par les usagers des parcs entraînent un enrichissement excessif des eaux en matières organiques.

Ce mode de gestion - contraire au développement de la biodiversité et de l'équilibre écologique - a été aggravé par l'absence d'entretien pendant les 50 dernières années.

## Vers une gestion intégrée

Aujourd'hui, ces étangs appartiennent aux communes, à la Région (Parcs Régionaux) ou à des privés. Ils sont de plus en plus repris en gestion par la divi-

sion Espaces Verts de l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Environnement (IBGE). L'IBGE y effectue progressivement d'importants travaux de curage, de réfection des berges et ouvrages hydrauliques.

À cette occasion, on peut s'interroger sur le rôle actuel et futur de ces étangs et développer une gestion intégrée tenant mieux compte de leurs diverses fonctions: récréative et esthétique certes, mais également écologique et hydraulique.

Le retalutage des berges en pente douce, l'utilisation de végétaux ou de gabions dans les protections de berges, un fauchage tardif, ... autant d'opérations simples qui permettent un accroissement notable de la biodiversité.

L'abaissement du niveau des eaux dans certains étangs (0,5 à 1 m sous le niveau actuel) leur donnerait la capacité de retenir d'importantes quantités d'eaux de ruissellement (de 25 à 50 000 m<sup>3</sup> pour un étang de 5 hectares). Par ailleurs, le marnage (variations de niveau d'eau) des étangs assurerait une plus grande diversité biologique notamment en diversifiant les habitats.

## Une concertation nécessaire

Quoiqu'il en soit, une gestion intégrée des étangs nécessite une concertation entre les divers acteurs et usagers, afin d'assurer la multifonctionnalité de ces milieux. Ce partage demande certaines modifications d'usages comme p.e. des restrictions concernant le réempoissonnement des étangs ou l'accès à certaines rives.

L'IBGE réalise actuellement un projet de plan de gestion pour les étangs bruxellois. Ce plan de gestion devrait déterminer et zoner précisément les diverses fonctions des étangs et fixer les modes de gestion adéquats. On peut espérer qu'une concertation exemplaire fera de ce plan de gestion un outil unique de gestion intégrée.

Olivier Goubault

## PUBLICATIONS

### Scheldekrant

Le "Schelde Informatie Centrum (SIC)" (Centre d'information sur l'Escaut) et le "Scheldefonds" (fond pour l'Escaut) ont présenté le premier "Scheldekrant": un journal gratuit pour le grand public au sujet de l'estuaire de l'Escaut qui sera diffusé en Flandre et aux Pays-Bas.

Le "Scheldekrant" se trouve dans toutes les bibliothèques et communes qui bordent l'Escaut occidental et l'Escaut maritime ainsi que dans les centres touristiques et offices du tourisme.

Il peut aussi être obtenu auprès du SIC au n° de téléphone +32 59 34 21 44, sur [www.scheldenet.be](http://www.scheldenet.be) ou via [info@scheldenet.be](mailto:info@scheldenet.be).

### Bon voisinage?

#### Les accords sur l'eau, entre la Belgique et les Pays-Bas 1960-2002

L'accessibilité maritime du port d'Anvers préoccupe les diverses entreprises du port, ses groupements d'intérêts et l'administration flamande concernée.

Les travaux d'approfondissement nécessitent toujours un accord avec les Pays-Bas, puisque l'Escaut Occidental s'écoule vers Anvers en passant sur son territoire.

Dans son ouvrage "Goede nabuurschap. De Waterverdragen tussen België en Nederland 1960-2002", Stephan Vanfraechem (Université de Gand, unité d'enseignement et de recherche sur l'histoire contemporaine) procède à une analyse critique du passé et du présent de cette problématique de l'approfondissement et de dossiers apparentés.

"Goede nabuurschap?" est édité par Academia Press, [www.academiapress.be](http://www.academiapress.be), prix 22 euros.

L'Overschelde est un projet visant à se prémunir des inondations, à savoir un large canal entre l'Escaut occidental et oriental, en territoire néerlandais. En situation normale, ce canal devrait être fermé par un barrage mobile. L'ouverture du barrage permettrait de faire baisser les crues dans l'Escaut maritime et la partie orientale de l'Escaut occidental en cas de grande marée. L'Escaut oriental devrait alors servir de bassin de rétention.

### Quel est le problème?

L'acroissement des risques de crues extrêmes dans l'estuaire de l'Escaut va réduire la protection contre les inondations à moyen et à long terme. Suite à la loi néerlandaise sur le Delta, les digues le long de l'Escaut occidental sont à présent à une hauteur suffisante: elles peuvent résister à une grande marée survenant une fois tous les 4000 ans. A terme, ceci pourrait changer avec le relèvement du niveau de la mer et l'Overschelde devrait offrir une alternative au rehaussement des digues.

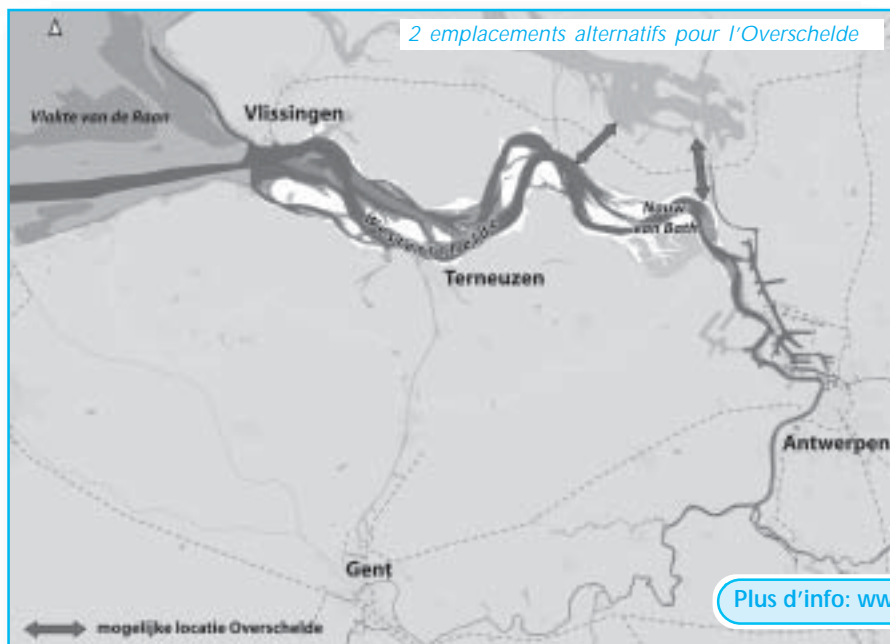


En Flandre, les risques d'inondations sont actuellement plus grands, à savoir d'environ une fois tous les 70 ans. C'est pourquoi l'instance flamande compétente (l'Administration des Voies Navigables et Maritimes - AWZ) examine, dans le cadre de l'actualisation du plan Sigma, comment améliorer le niveau de sécurité en Flandre. La construction de l'Overschelde entre dans un des quatre scénarios envisagés pour également porter le niveau de sécurité en Flandre à 1:4000 (pour plus d'informations à ce sujet, voir [www.sigmaplan.be](http://www.sigmaplan.be)).



### Qu'étudie ProSes?

ProSes (Direction du projet de schéma de développement de l'estuaire de l'Escaut) étudie des dispositions visant à améliorer la protection contre les inondations, l'accessibilité et le caractère naturel dans l'estuaire de l'Escaut (voir Escaut sans Frontières Info n° 24). Dans le cadre du schéma



de développement 2010, ProSes étudie, entre autre, si la construction de l'Overschelde contribuerait à mieux se prémunir contre les inondations. Cette protection devra être assurée avant que l'on puisse envisager l'utilisation de l'Overschelde pour diverses autres fonctions (nature, agriculture, loisirs). La construction de l'Overschelde n'est pas liée à d'autres mesures étudiées par ProSes, comme l'élargissement du chenal.

### Où sera l'Overschelde ?

Si l'on veut réduire sensiblement les crues dans la partie orientale de l'Escaut occidental et près d'Anvers, il faut que la jonction soit établie aussi près que possible de la zone qui pose un problème. Le "goulot de Zuid-Beveland" offre donc une localisation évidente. Là, la connection serait la plus courte et prendrait le minimum d'espace. Deux alternatives sont possibles dans cette zone: une à hauteur de Bath et l'autre à hauteur de Kruiningen. Des calculs exploratoires montrent qu'un Overschelde de 800 m de large et 10 m de profondeur près de Bath entraînerait un abaissement de plus de 60 cm du niveau des eaux près d'Anvers en cas de grande marée particulièrement importante. En aval, près de Hansweert, le niveau des eaux baisserait également de 30 cm. Cette phase de l'étude consiste en un examen global des incidences sur l'Escaut oriental, d'une éventuelle compensation écologique, des effets sur l'occupation du sol et les liaisons existantes (routes et voies ferrées). L'aménagement et les incidences environnementales seront étudiés plus attentivement seulement si une décision positive sur l'Overschelde intervient au niveau stratégique fin 2004.

Marieke van Nood, ProSes

## Contrat de rivière, une forme de gestion participative

Le contrat de rivière est un mode de gestion de l'eau dans lequel les principaux acteurs d'un cours d'eau élaborent et réalisent des actions de gestion en concertation. Coordination et actions du contrat de rivière sont financés notamment par les communes et la Région Wallonne et, bien sûr, les administrations régionales sont en général partenaires actifs des contrats. Du fait même de ses caractéristiques, la signature d'un contrat de rivière est toujours un processus très long. Par ailleurs, l'efficacité du contrat dépend largement de l'engagement des partenaires locaux, et donc de la force du consensus. Il existe aujourd'hui 5 contrats de rivière dans le bassin de l'Escaut en Wallonie: Dendre (1992), Dyle (1993), Gette (en préparation), Trouille (1998) et Senne (2003).

Des contrats plus ou moins dynamiques, notamment en ce qui concerne la participation publique. Un bref tour d'horizon.

### Contrat de Rivière Dendre en réanimation

D'importants problèmes de pollution sont à l'origine du contrat de rivière; la Dendre, qui traverse principalement des zones rurales, connaît également d'importants problèmes d'érosion, d'envasement et d'inondations.

Après 5 ans d'étude, le contrat a été officiellement signé en 1997. Malgré quelques améliorations, surtout liées à la mise en place de stations d'épuration domestique, le contrat peine à mettre en oeuvre les actions proposées et les données de l'étude sont déjà dépassées. Une première réactivation est tentée en 1998, en vain.

Aujourd'hui, même constat, mais de plus le contrat de rivière connaît des problèmes financiers; une partie des communes (et de fait la Région) ne contribuant plus financièrement. Des changements de coordinateurs et les frustrations liées aux difficultés



*Le bassin de la Dendre en Wallonie est essentiellement rural.*

de concrétisation ne facilitent pas la vie du contrat. Une dernière chance est donnée de réactiver ce contrat de rivière. En novembre, une réunion plénière du Comité de rivière vise à relancer le contrat. Réflexions au sein des groupes de travail et réactualisation des données et actions sont prévus dès 2004.

Pour les associations environnementales, la réussite du contrat de rivière passera nécessairement par une meilleure implication et collaboration de tous les acteurs - notamment les associations, par une réflexion de fond à laquelle participent tous les partenaires, par un plan d'action fondé sur des données récentes et précisant la planification, la répartition des tâches et les moyens. Bref, une vraie mobilisation pour sauver ce contrat de rivière.

**Contact:** [cr.dendre@skynet.be](mailto:cr.dendre@skynet.be)

### Contrat de rivière Senne, ENFIN!

Dès 1993, l'idée d'un contrat de rivière pour la Senne est lancée. Plus de 10 ans après, la convention d'étude du contrat a été signée par 17 communes du bassin, les Provinces du Brabant Wallon et de Hainaut et l'association 'Senne-nature' (créée peu avant).

Les associations environnementales les plus activement impliquées dans la problématique de la Senne (ADESA et Les Amis de la Terre) n'ont pas été conviées à co-signer cette convention. Dommage... car leur dynamisme et leur fort ancrage local, leur permettraient d'apporter beaucoup au contrat de rivière. Jusqu'à présent, le Comité de rivière n'a pas encore désigné de coordinateur pour ce contrat.

### Une fédération des contrats de rivière

Par ailleurs, une fédération des contrats de rivière pourrait voir le jour en Wallonie. L'objet de cette association serait 'la réalisation et l'encadrement d'actions d'entretien, de nettoyage, de restauration des cours d'eau et de leurs abords' financées par le Gouvernement Wallon.





Situés très loin de leur champs d'action, ces éco-cantonniers perdraient beaucoup de temps à rejoindre leurs lieux de travail, seraient peu au fait des problèmes et acteurs locaux et ne pourraient jouer aucun rôle social local (contrôle social, chantiers d'insertion, ...).

Il semblerait plus adapté de fournir une aide accrue - financière et/ou logistique - aux structures locales déployant des services d'éco-cantonniers.

Olivier Goubault et Marie-Hélène Steurs

*Dans notre prochain numéro: les contrats de rivière de la Dyle, de la Gette et de la Trouille.*

France

## UN SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT POUR ASSURER UN DEVENIR DURABLE

### AUX CANAUX DU NORD - PAS-DE-CALAIS



La Direction Régionale Nord - Pas-de-Calais de Voies Navigables de France (VNF) s'est engagée dans l'élaboration d'un document prospectif visant les actions à engager sur les 20 prochaines années pour garantir un développement durable aux 684 kms de canaux qui traversent son territoire. Retour sur la concertation concernant ce document prospectif intitulé "Schéma Régional d'Aménagement de la Voie d'Eau" (SRAVE).

#### Participation publique à la planification

Soucieux que les enjeux définis dans le SRAVE soient aussi des enjeux partagés avec l'ensemble des partenaires locaux, le service a décidé d'organiser entre 2002 et 2003 des réunions de concertations territoriales placées. Ces rencontres ont ainsi permis de partager avec l'ensemble des partenaires locaux (collectivités, administrations, entreprises, associations) la connaissance et d'échanger des regards sur l'avenir de la voie d'eau. Ces débats ont permis aussi à chacun d'exprimer, dans la transparence, voire sans complaisance des problèmes soit locaux, soit globaux et de définir collégialement des solutions tant curatives que préventives.

Les médias locaux et régionaux ont relayé l'information auprès de la population. La richesse de ces échanges sera reprise dans des comptes-rendus réalisés par territoire. Le SRAVE sera donc le fruit d'une démarche participative reprenant des projets débatus et des propositions partenariales.

La cohérence du SRAVE Nord - Pas-de-Calais repose sur un diagnostic partagé et des besoins évoqués, dans la transparence, sur et avec le terrain. La légitimité du SRAVE s'exprime dans la volonté d'établir une stratégie globale de développement durable de la voie d'eau, fédératrice entre tous les acteurs et usagers.



#### Cinq enjeux reconnus

Le plan d'action du SRAVE s'articulera autour de 5 enjeux reconnus comme prioritaires pour le Nord - Pas-de-Calais:

- Développer le transport fluvial de marchandises et soulager la route
- Améliorer la qualité de l'eau et optimiser ses ressources
- Préserver l'environnement et promouvoir la biodiversité
- Valoriser le tourisme fluvial et favoriser le loisir de proximité
- Revitaliser la ville et privilégier l'écologie urbaine

Le SRAVE est avant tout conçu pour être un véritable outil de connaissance et d'aide à la décision pour tout partenaire soucieux de garantir avec VNF un développement durable des canaux du Nord - Pas-de-Calais. Le projet SRAVE sera présenté à la Commission Régionale de Concertation. Sa diffusion auprès de l'ensemble des acteurs et usagers de la voie d'eau

est fixée pour septembre 2004.

Annick MAKALA  
Service Régional de la Navigation Nord - Pas-de-Calais

Plus d'informations sur le SRAVE ou sur les voies navigables du Nord - Pas-de-Calais sur [www.equipement.gouv.fr/sn-npc/](http://www.equipement.gouv.fr/sn-npc/)

La fonction récréative est l'une des cinq fonctions de base que l'administration compétente flamande reconnaît aux voies navigables (les autres étant l'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux et produits usés, la fonction économique, dont la navigation professionnelle, la fonction paysagère et la fonction écologique). Une politique appropriée devant donc être proposée pour la fonction récréative, le ministre flamand responsable des voies navigables a chargé l'Administration des Voies Navigables et Maritimes (AWZ) d'ébaucher un plan directeur pour le tourisme et les loisirs nautique. Le champ d'application englobe les voies navigables et le littoral.



### Zones de tension

Ces dernières années, plusieurs zones de tension ont néanmoins surgi, entre autres suite à l'explosion des loisirs sur et autour des voies d'eau, et au succès des ports de plaisance (côtiers). Ces tensions s'observent entre la navigation professionnelle et de plaisance, plus particulièrement la navigation à grande vitesse; sur les chemins de halage entre les piétons et les cyclistes lents d'une part et les cyclotouristes d'autre part; entre les pêcheurs et les adeptes d'autres loisirs; en général entre les loisirs aquatiques et l'environnement, etc....

Une des raisons du grand succès dans le secteur des loisirs est que les voies navigables sont généralement des havres de paix et de verdure. L'homme pressé du XXIème siècle cherche ces oasis de calme. Mais, si trop de personnes cherchent "ce calme" et "cette verdure", elles perdent précisément les raisons de ce succès. Il s'agit donc de déterminer la capacité de charge de telles zones. C'est une des raisons qui ont incité certains à demander que l'on établisse des limites. Ce plan directeur devrait créer un cadre à l'intérieur duquel le gestionnaire pourra poursuivre la mise en œuvre de la politique.

### Minimiser les perturbations...

Mais le secteur lui-même ne doit pas non plus provoquer dégradations et pollutions de l'environnement. L'infrastructure spécifique accapare cependant de l'espace, ce qui peut entraîner une dégradation et un morcellement du paysage. La présence de touristes perturbe la faune et la flore. De plus, les nuisances sonores et les émissions de gaz d'échappement occasionnées par les sports aquatiques motorisés, ainsi que la pollution des eaux de surface et des sédiments par les rejets d'eaux usées, les fuites de carburant (usage fréquent de jerrycans) et les débris abandonnés sur les berges ou dans l'eau, exercent une pression incontestable sur ces zones.

### Points prioritaires particuliers

Ce plan directeur s'appesantit davantage sur deux points sensibles:

- les composés organostanniques des peintures appliquées sur les yachts: il s'agit là d'un sujet pointu mais extrêmement important pour le milieu aquatique
- les déchets non ramassés ou flottants sur l'eau représentent une forme importante d'irritation et les dispositions prises à l'égard des adeptes des sports aquatiques sont donc traitées plus sérieusement.



6

### Participation du secteur

Le donneur d'ordre offre aux différents groupes d'intérêt (touristes et sportifs, entreprises, associations d'environnement...) la possibilité de participer. Cette participation a lieu par le biais de séances d'audition, d'interviews avec les représentants des groupes d'intérêts et d'enquêtes sur le terrain. Comme retour vers le secteur, un plan de communication est établi. Ainsi des dépliants et une brochure "De waterweg en waterrecreatie en -toerisme" ont été préparés et largement diffusés. De plus quelques sessions seront organisées pour le secteur afin de présenter le plan.

**Ce plan sera probablement présenté pendant le Belgian Boat Show à Gand (du 7 au 15 février 2004) et commenté pendant le Watermeeting à Boom (9 mars 2004).**

Ludo Plessers, Chef de projet Politique Intégrée de l'Eau  
Administration des Voies Navigables et Maritimes - AWZ



## Un pas pour impliquer les acteurs concernés dans la gestion de l'Escaut

La Commission Internationale de l'Escaut (CIE) a enfin défini les conditions d'une participation active des organisations non gouvernementales à la mise en place de la nouvelle gestion des eaux dans le district de l'Escaut. Un point sur ce qui leur est possible de faire ...

### Trois ans après l'adoption de la directive cadre sur l'eau

La directive-cadre européenne sur l'eau (déc. 2000), devait être transposée dans les législations nationales des états-membres avant fin 2003. Dans le district fluvial de l'Escaut, seule la Région Flamande a rempli ses obligations. Les Pays-Bas, la France, la Région Wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale devraient la transposer au cours du premier semestre.

Cette directive prévoit notamment l'information et la consultation du public concernant diverses étapes de son application et oblige les états-membres à "encourager la participation active" (cf. ESF-Infos n°22 et 23).

### Un pas en direction d'une participation des ONGs

**Scaldit** En 2003, la CIE a développé le projet Scaldit afin de coordonner la mise en application des premières phases de cette directive-cadre dans le district fluvial de l'Escaut. Au cours de sa réunion plénière, le 2 décembre 2003, la Commission a adopté - après un an de tergiversation - son règlement intérieur et financier qui détermine notamment les modalités de la participation des ONGs aux 13 groupes de projet 'Scaldit'.



Réunion plénière de la CIE à Lille (2/12/2003)

### Les bases d'une bonne participation

ESF a âprement défendu les bases minimales d'une bonne participation qui sont les suivantes:

Les autorités doivent faire preuve de plus de **transparence**. Elles doivent faciliter un accès réel à une information pertinente claire, concise, complète, ... via une large diffusion et une sensibilisation précoce. Elles doivent également clairement définir les processus de décision, ainsi que les conditions et limites de la participation du public et des acteurs concernés à ces processus. Les autorités doivent véritablement promouvoir **participation et concertation**. Cela signifie e.a. qu'il faudra à terme donner aux ONGs les moyens logistiques et financiers d'intervenir dans les groupes de projet, de développer une expertise ad'hoc, ... Les ONGs doivent également pouvoir participer aux réunions des groupes de décisions et leurs avis intervenir dans le processus décisionnel.

Olivier Goubault

### Comment participer?

Les ONGs internationales, nationales ou régionales structurées dont l'objet ou les compétences sont en rapport avec la Commission peuvent faire une demande de reconnaissance comme observateur au sein de la CIE. Simultanément, elles peuvent désigner les groupes de projet auxquels elles souhaitent participer et les experts délégués.

Les demandes rentrées avant le 31 janvier seront examinées par les chefs de délégation pour y répondre en début mars. Dès acceptation, les ONGs et leurs experts recevront convocations et documents relatifs aux réunions des projets concernés. Le reconnaissance comme observateur est accordée pour 4 années. Une 1<sup>ère</sup> évaluation est prévue en 2005.

Escaut sans Frontières (ESF) a fait sa demande en novembre et souhaite participer à tous les groupes de projet.

### Une participation précoce primordiale pour l'avenir.

Depuis le lancement de Scaldit (1 juillet 2003), les groupes de projet se sont réunis plus ou moins activement pour élaborer des propositions concernant l'application de la directive. Certaines de ces dispositions sont en fait fondamentales dans la mesure où elles fixent peu ou prou les enjeux et objectifs à atteindre.

Ainsi p.e., la désignation des sites et conditions de références des eaux de surface définira ce que devra être d'ici 2015 le bon état écologique des eaux. De même, une définition trop exhaustive des eaux artificielles ou des masses d'eau profondément modifiées pourrait placer l'ensemble des milieux aquatiques du district dans ces catégories...

L'abaissement des 'standards de qualité' ou le recours généralisé à des dérogations pourrait réduire l'objectif final de la directive ou allonger son calendrier d'application.

### Plus d'infos sur Scaldit:

[www.scaldit.org](http://www.scaldit.org)

sur l'application de la directive-cadre: 'Tips & Tricks for WFD implementation' - publication du Bureau Européen d'Environnement (nov. 2003) sur [www.eeb.org/activities/water/main.htm](http://www.eeb.org/activities/water/main.htm)

site internet [http://europa.eu.int/comm/environment/water/waterframework/index\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/environment/water/waterframework/index_en.html)

## A faire dans le bassin de l'Escaut ... avec Escaut sans Frontières, naturellement

### 3e Rencontres Fluviales à Mouscron en mars

Le 15 mars prochain, associations et personnes concernées par l'eau dans la métropole trans-régionale Lille-Mouscron-Courtrai, se réuniront pour les 3e 'Rencontres Fluviales'. Au programme: une excursion le long de la Becque de Neuville (France, Flandre) et une réunion au Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de Mouscron (Wallonie).



La visite permettra de découvrir de visu les problèmes et solutions concernant ces eaux transrégionales. La réunion vise à définir les grands axes d'une collaboration et des actions concrètes pour 2004.

La participation est gratuite, l'inscription est obligatoire.

### Croisières éducatives en Région Wallonne

Au printemps prochain, Escaut sans Frontières proposera des croisières 'L'Environnement au Fil de l'Eau' en Région Wallonne.

A bord d'un bateau en croisière, les enfants observent de visu l'eau dans nos paysages, dans nos villes, l'impact de la pollution, ... et identifient les multiples fonctions des cours d'eau. Ils analysent dans un mini-laboratoire une eau prélevée in situ et évaluent l'impact des pollutions sur les milieux.

A l'aide d'une exposition interactive, ils découvrent d'où vient leur eau du robinet, que devient-elle après usage, quelle est leur place dans le grand cycle de l'eau.



● Graduellement les enfants perdent leur statut d'observateur passif pour devenir de véritables acteurs de leur environnement.

● Ces croisières se dérouleront du 19 avril au 7 mai sur le Canal du Centre, le Canal de Charleroi à Bruxelles et sur la Basse Sambre. Elles s'adressent en priorité aux écoles primaires et secondaires de la Région Wallonne (tarif: 2 euros).

### En quête de nos rivières

● La Coordination Senne, groupe de travail d'ESF, propose aujourd'hui 6 topoguides de randonnée autour de la Senne (à Bruxelles-Ville, Anderlecht, Tubize ou Rebecq) ou de ses affluents (Molenbeek, Geleysbeek).

● En vente au prix de 0,50 euros au Centre d'information et de Documentation sur la Senne.

● 'En quête de notre rivière' est aussi le titre d'une activité éducative proposée toute l'année à la demande des écoles ou groupes. L'activité - proposée le long de la Senne ou de ses affluents - permet de mieux comprendre le fonctionnement, l'écologie de la rivière et ses liens avec l'histoire et les paysages.

### L'eau dans la ville avec le Rés'eau de pluie

● Après les deux visites 'L'eau dans la Ville' à Bruxelles et Hasselt, le Rés'eau de pluie - groupe de travail de la Coordination Senne et d'Inter-Environnement Bruxelles - poursuit sa réflexion concernant une politique intégrée de gestion des eaux en milieu urbain.



● Dans l'attente d'un prochain rendez-vous, les fardes d'information de ces 2 journées sont disponibles sur demande. Le Rés'eau de pluie est ouvert à toutes les personnes intéressées.

● Les personnes intéressées par l'une de ces activités peuvent s'adresser à Escaut sans Frontières pour plus d'infos et inscriptions, tél. + 32 2 201 08 08, [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be)

Est-ce que vous voulez continuer à recevoir Escaut sans Frontières Info?

Alors, prenez un abonnement:

7,50 euros pour Escaut sans Frontières Info (pour les collectivités et services publics: 25 euros)

Demandez votre abonnement à Escaut sans Frontières, 2 bis, quai des Péniches, 1000 Bruxelles tél.: +32 2 201 08 08, e-mail: [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be), compte n°: **pour la Belgique:** 001-2899215-58 (Fortis), **pour la France:** 15965/00800/08103189131/15 (caisse d'Epargne de Flandre)

